

L'AN mil huit cent quatre-vingt-douze, le *quinzième* jour du mois de *juin* à *deux* heures du matin

Devant nous *Olivier Aris Laurent* maire et Officier de l'État civil de la commune de *Bréhat* canton de *Pampol* département des Côtes-du-Nord, sont comparus en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ouvertes au public,

1° *Yves Marie Rocher* âgé de *vingt six* ans, né à *Bréhat* département de *es Côtes du nord* le *premier* du mois de *juin* l'an *mil huit cent soixante six* profession de *marin* demeurant à *Bréhat* département de *es Côtes du nord* (⁽¹⁾ *célibataire*) fils (⁽²⁾ *majeur*) de (⁽³⁾ *Ponsseant Rocher, laboureur et de Jeanne Marie Colin, ménagère, demeurant à Bréhat, ici présents et consentement au dit mariage*

2° *Victorine Marie Lasse* âgée de *vingt neuf* ans, née à *Bréhat* département de *es Côtes du nord* le *onze* du mois de *janvier* l'an *mil huit cent soixante trois* profession de *ménagère* demeurant à *Bréhat* département de *es Côtes du nord* (⁽⁴⁾ *célibataire*) fille (⁽⁵⁾ *majeure*) de (⁽³⁾ *Yves Marie Lasse, marin retraité et de Marie Jeanne Le Lay, ménagère, demeurant à Bréhat, ici présents et donnant leur consentement au dit mariage*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications légales ont été faites à *Bréhat* les *dimanches vingt neuf Mai et cinq juin* de la présente année

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous nous sommes fait remettre :

- 1° Les certificats de publication;
- 2° Les actes constatant la naissance des futurs; *voir pour le futur*
- 3° *Le registre de cette commune N° 7 année 1866 et pour la future le registre de la dite commune N° 3 Année 1863*

L'Officier de l'Etat civil est invité à se conformer rigoureusement aux prescriptions de l'art. 76 du Code Civil.

N° 3

(1) Indiquer s'il est célibataire ou veuf.

(2) Majeur ou mineur.

(3) Indiquer les noms, prénoms, professions et domiciles des père et mère. Faire mention de leur présence, de leur consentement ou de leur décès.

(4) Indiquer si la future est veuve ou célibataire.

(5) Majeure ou mineure.

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
Période : 1891 - 1900

1894 4



et, après avoir donné lecture aux parties contractantes, tant des pièces ci-dessus mentionnées que du chapitre VI, titre V du Code Civil, intitulé du *Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la Loi, que *Yves Marie Bocher* et *Victorine Marie Casse* sont unis par le mariage.

A l'endroit, les époux interpellés de nous déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, le _____ devant M^e _____ notaire à _____ ont répondu *négativement*

Cette réponse a été confirmée par (6) *les pères et mères des contractants*

(6) Les pères, mères, ou tuteurs des époux

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de

- 1° *Auguste James*
 âgé de *cinquante un* ans, profession de *industriel*
 demeurant à *Bréhat* département des *Côtes du nord*
 qui a déclaré être *ami* du contractant
- 2° *Pierre Louis Chevais*
 âgé de *vingt neuf* ans, profession de *facteur des postes*
 demeurant à *Bréhat* département d
 qui a déclaré être *parent* du contractant
- 3° *Aimé Le Roy*
 âgé de *huit sept* ans, profession de *buslanger*
 demeurant à *Bréhat* département d *es Côtes du nord*
 qui a déclaré être *ami* de la contractante
- 4° *Séverin Allainquellaume*
 âgé de *cinquante quatre* ans, profession de *marin*
 demeurant à *Bréhat* département d *es Côtes du nord*
 qui a déclaré être *ami* de la contractante

Et, après en avoir donné lecture aux comparants et aux témoins, nous avons signé le présent, lesdits jour, mois et an que devant. Les comparants et les témoins ont déclaré *signés en ce qui les pères et mères des contractants par ne savaient écrire de ce interpellés ainsi que la contractante*
Bocher Yves et Marie

Bocher Yves
Bocher Marie
Le Roy
Allainquellaume

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
 Période : 1891 - 1900